

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 11

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences S.A.S.
 Service Commercial
 Marco Polo, Bâtiment B
 ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220
 790 Avenue du Docteur Donat
 06254 MOUGINS CEDEX / FRANCE

NUMERO D'APPEL D'URGENCE : 03 88 53 36 76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS : 01 40 05 48 48
 (HOPITAL FERNAND WIDAL / PARIS)

Nom du produit: **GARLON* INOV HERBICIDE**

Code produit: 48565 Date de création: Nov. 95 Référence: E0212
 Date de révision: : Mai 06 (Section(s) 2, 3, 8, 9, 11, 13, 15 & 16)
 Pour toute question au sujet de cette SDS, veuillez contacter :
 SDSQuestion@dow.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux. Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)

			CAS	Nø CE
Sel de triéthylamine du triclopyr (soit en équivalent acide : 120 g/l)	16%	Xi; R41-43- 52/53	057213-69-1	260-625-1
Triéthylamine	>1% <5%	F,C; R11- 20/21/22-35	00121-44-8	204-469-4
Coco alkylamine ethoxylate	<1%	Xn,N; R22-41- 51/53	061791-14-8	
Alkyl phenol alkoxyate	<1%	N; R51/53	069029-39-6	
Ingrédients inertes	q.s.p.			
Composition Code	EF1199			

* Marque : Dow AgroSciences.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 11
GARLON* INOV HERBICIDE

4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante ; retirer les lentilles de contact éventuelles après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la zone cutanée concernée au savon et à l'eau, et laver les vêtements avant réutilisation ou les éliminer.

Inhalation

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

Note au médecin

Pas d'antidote spécifique. Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Extincteurs à poudre. Mousse.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 11

GARLON* INOV HERBICIDE

Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Triclopyr : Dow AgroSciences IHG : 2 mg/m³

Triéthylamine : valeurs limites d'exposition établies par l'Union Européenne.

Les valeurs limites d'exposition établies : 8.4 mg/ m³ (2 ppm).

La valeur à court terme (STEL) : 12.6 mg/ m³ (3 ppm).

Possibilité d'une pénétration cutanée.

Mesures d'ordre technique

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions. Il peut être nécessaire de prévoir une ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

Protection des mains et de la peau

En cas de contact bref, des vêtements propres couvrant le corps et des gants résistants aux produits chimiques devraient suffire. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Nitrile. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches : Néoprène.

Eviter de porter des gants en : PVA.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct.11
GARLON* INOV HERBICIDE

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : Utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes pour travaux chimiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune pâle
Densité relative (eau=1)	: 1.05 environ (20 deg.C)
Solubilité dans l'eau	: soluble
Point d'éclair	: 65 deg.C (Pensky Marten en vase clos)
pH	: 9.0-10.0 (pur)
Auto-inflammabilité	: >400 deg.C
Propriétés explosives	: non explosif

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

Matières à éviter

Produits fortement basiques, acides ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Ingestion

Toxicité faible par ingestion.

L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. En cas d'ingestion DL50 par voie orale, pour le rat (estimation) : supérieure à 2000 mg/kg.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 11
GARLON* INOV HERBICIDE

Contact avec la peau

D'après des données relatives à une formulation similaire.
DL50 par voie cutanée, pour le rat (estimation) : supérieure à 2000 mg/kg.
Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit.
Essentiellement non irritant pour la peau.

Sensibilisation

Ne provoque pas de réaction allergique cutanée lors des tests sur les souris.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation modérée et prolongée.

Inhalation

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance et dégradabilité

Triclopyr : La dégradation se fait par voie microbienne et se produit immédiatement, la vitesse dépendant des conditions.

Toxicité aquatique

Produit non nocif pour les poissons dans des conditions aiguës (CL50>100mg/L).
Produit non nocif pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (CE50>100mg/L).
Produit nocif pour les algues (10mg/L <CI50 <100mg/L).

Toxicité aviaire.

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Nocif pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un quelqu'autre usage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit ne nécessite aucune classification pour le transport. Envoi d'échantillons par la poste interdit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Oct. 11
GARLON* INOV HERBICIDE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

Symbole de danger : Xi - Irritant

Risques particuliers : Irritant pour les yeux (R36).
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R52/53).

Conseils de prudence : Eviter le contact avec la peau (S24).
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26).
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage (S35).

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Pour une bonne utilisation du produit, se référer aux conditions autorisées et mentionnées sur l'étiquette.

Symbole de danger et phrases de risques particuliers attribués en France :

Xi - Irritant

R36 Irritant pour les yeux.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques dans la section 3 :

R11 Facilement inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.